

Date de création

Juillet 2025

Mise à Jour

Mai 2026

Principe

ATTENTION : Tous les numéros de rubriques ou de cumuls présents dans cette procédure sont donnés à titre indicatif et peuvent ne pas correspondre à ce que vous aurez sur vos dossiers (en fonction des numéros disponibles).

Une participation **BLOQUEE** pour tous les salariés quel que soit le montant, n'est ni imposable, ni soumise au PAS.

Il est donc possible de remplir ses obligations de déclaration de la Participation :

1. Uniquement via la DSN :

- Déclaration et Paiement de la CSG sur la Participation
- Paiement du Forfait Social 20% (si soumis)
- Déclaration du montant de la participation brut
- Pas d'incidence sur le net imposable, et sur le PAS

2. Par Les bulletins en préalable à la DSN

Signifie que les informations transmises en DSN figureront également sur le bulletin de paie.

- Pas d'incidence sur le net imposable
- Pas d'incidence sur la base du PAS
- Pas d'incidence sur le net à payer

IL FAUT UNE VERSION DE BANCO AU MINIMUM DU 04.05.2026

Mise en place

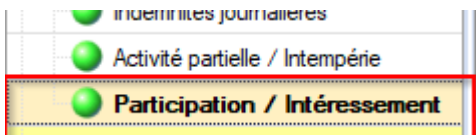
Mise en place de la nouvelle participation

Cette mise en place EST A FAIRE DANS L'ENSEMBLE DES DOSSIERS INTERIMAIRES ET PERMANENTS

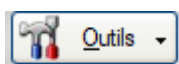
Dans **BANCO**

Fichiers ... Configuration générale

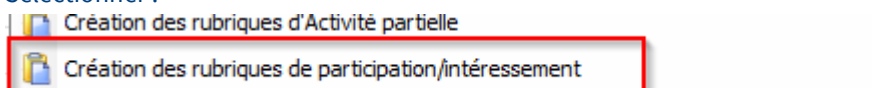
Sélectionner dans l'armoire :



Puis dans



Sélectionner :



- Mise en place des rubriques qui seront utilisées pour gérer la participation sur les bulletins de paie et dans la DSN.

Détail

Participation / Intéressement

		Compte Débit	Compte Crédit
Participation pour mémoire :	800 Participation pour mémoire		
Participation versée/payée :	4001 Participation versée	42840000	421MO010
Cumul participation :	111 Mt Participation		
Cumul participation débloquée :	117 Mt Particip.Débloq		
Intéressement pour mémoire :	801 Intéressement pour mémoire		
Intéressement versé/payé :	4002 Intéressement versé	42840000	421MO010
Cumul intéressement :	118 Mt Intéressement		
Cumul intéressement débloqué :	119 Mt Intéres.Débloqu		
CSG sur Particip./Intéress. :	4104 CSG Déduct. / Particip-Intéres		
CRDS/CSG Particip./Intéress. :	5105 CSG/CRDS / Particip-Intéres.		
Forfait social Part./Int. (20 %) :	3701 Forfait Social Particip-Intére		

- Mise en place du paramétrage du courrier

Détail Param. Courrier

Texte d'entête du justificatif - Courrier

Texte :

Veuillez trouver ci-joint votre avis de participation / d'intéressement pour l'année AAAA.
 Nous vous en souhaitons une bonne réception.
 Cordialement.]

Objet et message du justificatif - Mail

Objet du mail : Avis de participation / Interssement

Message :

Veuillez trouver ci-joint votre avis de participation / d'intéressement pour l'année AAAA.
 Nous vous en souhaitons une bonne réception.
 Cordialement.

Signataire

Nom du signataire : Enso

Image de la signature à imprimer : C:\Users\Enso\Desktop\Logo\Logo_Enso.jpg

- Le programme va créer une nouvelle Icône dans le thème participation Participation
(Nouvelle version)

Paramétrage de la participation

Dans **BANCO**

Participation ... Participation
(Nouvelle version)

Dans l'onglet

Participation

1^{ère} Etape : Ouverture d'une nouvelle période Distribution de Participation à traiter en cliquant sur

+ Ajouter

Si le traitement de la participation concerne des salariés de plusieurs dossiers (permanents et intérimaires), on choisira un des dossiers pour la mise en place du paramétrage et pour le lancement du traitement. Les dossiers complémentaires seront renseignés selon paramétrage ci-dessous.

Dans l'onglet

Autres dossiers concernés

Les autres dossiers concernés par la répartition...

Dossier paie	Ville	SIRET

Indiquer les autres dossiers liés dans le calcul de la participation

Note : Pour les dossiers migrés, il faudra aussi indiquer l'année et le mois de démarrage sur nos logiciels.

Les autres dossiers concernés par la répartition...

Dossier paie	Ville	SIRET	Année/Mois démarrage TEMPO

Dans l'onglet

Participation

Indiquer la période à traiter

Année et période concernée

Année : Du : Au :

Et les différentes informations de versement de la participation nécessaires pour le traitement en paie et en DSN

Date prévisionnelle de versement : ?

Date prévisionnelle de débloçage :

A intégrer dans la paie de :

A intégrer dans la paie de : Indiquer le mois de paie sur lequel la participation apparaîtra sur les bulletins de paie et en DSN.

Puis enregistrer les paramètres selon l'accord de participation.

Paramétrage de traitement :

CAS 1-Lorsque la participation est bloquée pour tous les salariés et que la déclaration de la participation et des cotisations se fait à partir du bulletin de paie.

Païement des participations :

- Par intégration sur la paie pour tous les salariés.

Signifie que le traitement de la participation figurera sur le bulletin de paie (que la participation soit bloquée ou débloquée).

Païement des participations : ... hors paie (prise en compte dans la DSN uniquement)
 ... sur le bulletin de paie pour les montants débloqués uniquement
 ... sur le bulletin de paie pour tous les salariés

Blocage des montants : Bloquer pour un montant de : mini.
 Débloquer tous les montants

Prélèvements sociaux à effectuer : Dans la DSN uniquement, pour tous les salariés
 Sur le bulletin de paie pour les participations débloquées uniquement
(Les prélèvements sociaux des montants bloqués sont dans la DSN uniquement)
 Sur le bulletin de paie pour tous les salariés
(Les montants bloqués et débloqués apparaissent sur le bulletin)

Blocage des montants par défaut :

- Cocher « **Bloquer pour un montant de** » sans mettre de montant dans la case. Par défaut la totalité des montants pour tous les salariés sera bloquée.

Prélèvements sociaux à effectuer :

- Sur le bulletin de paie (coche automatique)

CAS 2-Lorsque la participation est bloquée pour tous les salariés et que la déclaration de la Participation et des prélèvements sociaux se font uniquement en DSN

Dans ce cas aucune information ne figure sur le bulletin de paie. Seules les informations obligatoires sont déclarées via la DSN.

Paiement des participations : ... hors paie (prise en compte dans la DSN uniquement)
 ... sur le bulletin de paie pour les montants débloqués uniquement
 ... sur le bulletin de paie pour tous les salariés

Blocage des montants : Bloquer pour un montant de : mini.
 Débloquer tous les montants

Prélèvements sociaux à effectuer : Dans la DSN uniquement, pour tous les salariés
 Sur le bulletin de paie pour les participations débloquées uniquement
(Les prélèvements sociaux des montants bloqués sont dans la DSN uniquement))
 Sur le bulletin de paie pour tous les salariés
(Les montants bloqués et débloqués apparaissent sur le bulletin)

Paiement des participations :

- « ...hors paie » (prise en compte dans la DSN uniquement)

Signifie que le traitement de la participation ne figurera pas sur le bulletin de paie (que la participation soit bloquée ou débloquée). Le montant de la participation brute ainsi que le montant de la CSG/CRDS et le cas échéant le forfait social figureront dans la DSN.

Blocage des montants par défaut :

- Cocher « Bloquer pour un montant de ... » sans mettre de montant dans la case. Par défaut la totalité des montants pour tous les salariés sera bloquée.

Prélèvements sociaux à effectuer :

- Dans la DSN uniquement pour tous les salariés (coché automatiquement)

Paramétrage de la prise en compte des ayants droits

Les ayants-droits (Intérimaires)... Présences nécessaires : <input type="text" value="60 j."/>	<input checked="" type="radio"/> Jours calculés selon les contrats (Jours calendaires) <small>Semble être la méthode retenue par l'administration</small> <input type="radio"/> Jours calculés selon les contrats (Jours ouvrés) <input type="radio"/> Jours calculés selon les RH	Les ayants-droits (Permanents)... Jours de présences nécessaires : <input type="text" value="60 j."/> ou Heures de présence nécessaires : <input type="text" value="420 h."/> <input type="checkbox"/> Avec une ancienneté minimum de 3 mois
---	---	--

Présence nécessaire pour les intérimaires

- Par défaut, 60 jrs en jours calendaires calculés selon les contrats

Présence nécessaire pour les permanents

- Selon x nombres de jours
- Selon x heures de présence

- Sélection des codes Absences à prendre en comptes dans le décompte des jours selon RH

Tenir compte des codes absences suivants :
(à inclure dans le décompte)

M	Maladie	<input type="checkbox"/>
A	Absence autre	<input type="checkbox"/>
J	Absence justifiée	<input type="checkbox"/>
C	Congés payés	<input type="checkbox"/>
F	Jours fériés	<input type="checkbox"/>

Paramétrage du montant et de la méthode de répartition :

Participation et méthode de répartition

Participation à répartir :

Méthode de répartition : Répartition selon la rémunération BRUTE -> Taux :
 Répartition selon les heures travaillées -> Taux :
 Répartition selon les jours travaillés réels -> Taux :

- **Montant à répartir** : Indiquer le montant total de participation brut à répartir.

- **Méthode de répartition** : Configurer la méthode de répartition en fonction de l'accord.

La coche « Réels » permet de tenir compte des absences cochées plus haut

Paramétrage du PAS et des prélèvements sociaux :

CSG Montant bloqué

Réintégration de la CSG

Case à cocher si la Participation bloquée est déclarée à partir du bulletin de paie.

Permet d'indiquer sur le bulletin de salaire, le montant de la CGS / RDS qui sera prélevé sur le montant Brut de la participation, sans avoir d'incidence sur le montant du salaire net versé.

Prélèvement à la Source (P.A.S.) ...

la participation n'impacte pas l'assiette du P.A.S.

Prélèvements sociaux...

Taux prélèvement : (CSG + RDS)

Ne pas déclarer de CSG pour les AOK et non résidents

Cotisation Forfait social 20 % Assujetti au forfait social

(Le forfait social 20 % sur la participation est du
uniquement pour les entreprises de plus de 50 salariés)

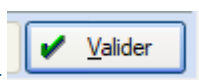
- **Prélèvement à la source** : Cette coche bloque le déclenchement du prélèvement à la source pour tous les salariés en cas de déblocage de la participation sur le bulletin de paie.

- **Taux de prélèvement CSG + RDS** : Indiquer le taux de CSG + RDS à appliquer.

- **Ne pas déclarer de CSG + RDS pour les AOK et non-résidents** : A cocher pour bloquer le déclenchement de la CSG/RDS et le cas échéant le forfait social pour ces catégories.

- **Cotisation forfait social 20%** : A cocher pour déclenchement volontaire du forfait social 20% pour les entreprises configurées en – de 50 salariés

Pour les entreprises configurées comme ayant 50 salariés et +, le forfait social se déclenchera automatiquement, même sans cocher cette option.



Valider le paramétrage saisi de cet onglet

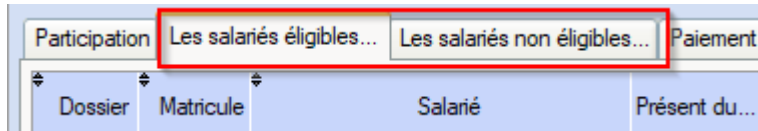
Calcul de la liste des Ayants droits et des montants répartis

2^{ème} Etape :

Dans l'onglet Participation

Calculer les Ayants droits à la participation et répartir le montant de la participation en cliquant sur Générer

Le programme complète les 2 onglets (en fonction des critères renseignés préalablement)



L'onglet

Les salariés éligibles...

Dossier	Matricule	Salarié	Présent du...	Au...	Nombre de jours	Nombre d'heures	Salaire brut	Participation totale
			06/09/2021	29/12/2021	75	522,80	6 608,32	234,71
			20/09/2021	23/12/2021	69	469,00	6 107,28	216,91
			04/01/2021	29/05/2021	85	660,36	9 607,20	341,22
			08/09/2021	30/12/2021	74	515,83	6 512,82	231,32

L'onglet

Les salariés non éligibles...

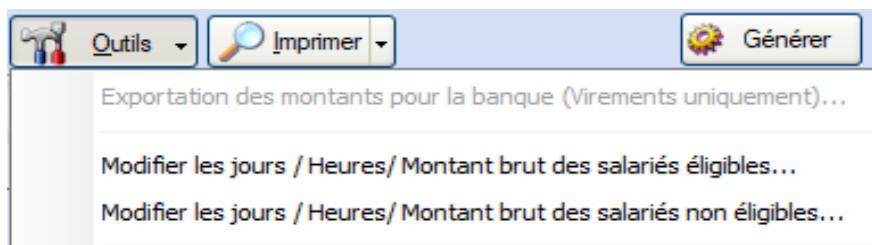
Dossier	Matricule	Salarié	Présent du...	Au...	Nombre de jours	Nombre d'heures
			05/11/2021	23/12/2021	16	92,03
			16/02/2021	17/02/2021	2	17,86
			15/06/2021	17/06/2021	2	14,00
			02/08/2021	05/11/2021	40	273,00

Dans ces 2 onglets :

En double-cliquant sur la ligne d'un salarié, possibilité de visualiser les jours et les heures retenues pour le calcul de la Participation **si le calcul des ayants droits est « Jours calculés selon les RH »** :

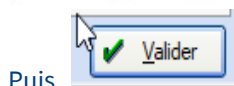
Date	Heures de jours	Heures de nuit	Heures Fériées	Codes absence	Heures totales	Jour de présence	Contrat	RH
29/06/2024						<input type="checkbox"/>		
30/06/2024						<input type="checkbox"/>		
01/07/2024	7,39				7,39	<input checked="" type="checkbox"/>	620691	7659
02/07/2024	7,39				7,39	<input checked="" type="checkbox"/>	620691	7659
03/07/2024	7,39				7,39	<input checked="" type="checkbox"/>	620691	7659

Pour modifier le nombre de jours, d'heures ou le montant brut, quel que soit le mode de calcul des ayants droits, aller directement dans les listes des salariés éligibles ou non éligibles. Cliquer sur outils et choisir la liste à modifier :



Modifier les éléments directement dans les colonnes ci-dessous :

Dossier	Matricule	Salarié	Présent du...	Au...	Nombre de jours	Nombre d'heures	Salaire brut	Participation totale
			06/09/2021	29/12/2021	75	522,80	6 608,32	234,71
			20/09/2021	23/12/2021	69	469,00	6 107,28	216,91
			04/01/2021	29/05/2021	85	660,36	9 607,20	341,22
			08/09/2021	30/12/2021	74	515,83	6 512,82	231,32



Puis

Cette validation va automatiquement recalculer la répartition de la Participation et s'il y a lieu faire basculer les salariés non éligibles vers les éligibles ou vice versa.

Blocage/Déblocage

Blocage de la participation

Dans l'onglet

Participation

Compte tenu du paramétrage initial :

Blocage des montants : Bloquer pour un montant de : mini.
 Débloquer tous les montants

Dans l'onglet

Bloquer / Débloquer

La case « Débloquer » est automatiquement décochée pour tous les salariés. Les colonnes « Date de déblocage », « Montant débloqué » et « net à verser » sont vides.

Si pour certains salariés on souhaite un traitement différent : Déblocage total ou partiel, se référer à la procédure « **Blocage partiel** ».

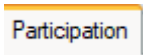
Participation		Les salariés éligibles...	Les salariés non éligibles...	Bloquer / Débloquer	Autres dossiers concernés		Exportation et options	
Dossier	Matricule	Salarié	IBAN	Montant brut	Débloquer	Date de Déblocage	Montant Débloqué	Net à verser
				1 096,55 €	<input type="checkbox"/>			

Après validation des salariés éligibles et de la répartition du montant de la Participation il faudra « **Bloquer** » (verrouiller les paramètres effectués) pour passer aux traitements des paies et de la DSN et du versement.

Verrouillage du paramétrage



Pour finaliser les opérations de traitement de la Participation, il faut impérativement :


Retourner dans l'onglet




A intégrer dans la paie de :

Indiquer les dates prévisionnelles ainsi que le mois de paie sur lequel sera versé la participation sur les bulletins de paie et/ou déclarée en DSN.

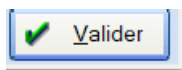
Date prévisionnelle de versement : 07/04/2026  

Date prévisionnelle de déblocage : 07/04/2026 

A intégrer dans la paie de : Mars 2026 

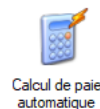
Bloquer/Verrouiller la participation
(Nécessaire pour le paiement et la DSN)

Cocher :



puis

Puis générer un calcul automatique des Paies :



Aller dans **BANCO / Mensuel / Calcul de la Paie Automatique**

et faire votre procédure de paie habituelle.

Génération Edition de l'avis de participation en cas de participation Bloquer/Verrouiller

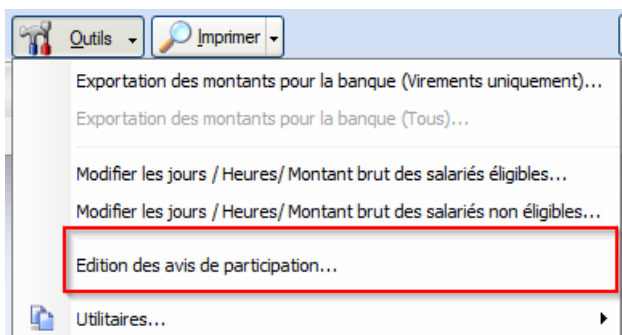
Dans l'onglet Bloquer / Débloquent se trouve le paramétrage du mode d'envoi de l'avis de participation.

Participation		Les salariés éligibles...	Les salariés non éligibles...	Bloquer / Débloquent			Autres dossiers concernés		Exportation et options			
Dossier	Matricule	Salarié	Date de versement	Date Virement	Date Chèque	Numéro de chèque	Mois de paie	Mois DSN	Courier	Mail	Armado	
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Par défaut, l'une des trois cases est cochée selon le paramétrage défini sur la fiche du salarié :

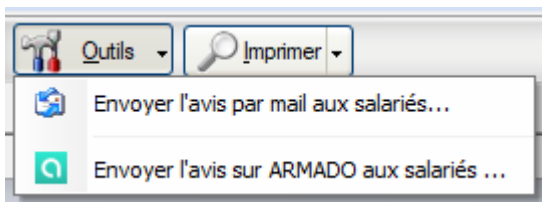
- Si l'option « BP par mail » est activée, la case **Mail** est cochée.
- Si l'option « Armado » est activée, la case **Armado** est cochée.
- Si aucune de ces deux options n'est sélectionnée, la case **Courier** sera cochée par défaut.

Par le bouton outil aller dans l'Édition des avis de participation



Vous avez la possibilité de compléter temporairement les en-têtes (pour le courrier et l'e-mail) directement ici. Sinon, pour une modification définitive, il faut aller saisir ces éléments dans la configuration de la participation.

Par le bouton « **Outils** » puis Envoyer l'attestation par mail ou sur Armado



Par le bouton « **Imprimer** », imprimer les courriers.

Exemple de courrier :

Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Veillez trouver ci-joint votre avis de participation / d'intéressement pour l'année 2026.

Nous vous en souhaitons une bonne réception.

Cordialement,

Veillez trouver ci-après l'avis de Participation pour l'année 2025 :

- Participation brute : 5526,89
- Montant de CSG/RDS : 536,11
- Montant net de Participation : 4990,78
- Montant impactant le revenu imposable en cas de déblocage : 0,00
- Montant impactant le net social : 0,00

Rappel de la formule :

Participation brute = participation totale

Montant de CSG/RDS = Participation totale * 9.7%

Montant impactant le revenu imposable en cas de déblocage = Montant de la colonne débloquée - (Montant de la colonne débloquée x 6,8%)

Montant impactant le net social = Montant de la colonne débloquée - (Montant de la colonne débloquée x 9,7%)

Génération d'un fichier d'export en cas de participation Bloquer/Verrouiller

Possibilité de générer un fichier d'export à transmettre aux organismes externes.

Dans l'onglet

Exportation et options

Génération du fichier export des participations/intéressements

Format d'export :

Destination du fichier :

Nom du fichier d'export :

Format du fichier : Sélectionner dans la liste déroulante le format de fichier à générer en fonction de l'organisme qui va traiter la participation.

Destination du fichier : Sélectionner dans la liste le chemin d'enregistrement du fichier.

Nom du fichier d'export : Indiquer le nom à donner au fichier.

Si vous avez des salariés à exclure de la liste des ayants droits, compléter le tableau en indiquant le matricule du salarié.

Les salariés à exclure...

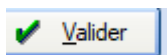
Matricule	Salarié	Date de naissance	Code postal	Ville
5 900 265		02/	59100	ROUBAIX
5 900 178		15/	59239	LA NEUVILLE

Si le dossier « Base » (celui sur lequel la participation est générée) est un dossier migré, il faudra indiquer l'année et le mois de démarrage sur nos logiciels dans cet onglet.

Démarrage en cours d'année

Année/Mois démarrage : (La période mentionnée doit correspondre au premier mois d'utilisation du logiciel TEMPO dans le cas d'un démarrage en cours d'année. La présence pour les mois antérieure sera calculée selon les cumuls du salarié)

Valider les Informations de l'onglet par



1-Lorsque la participation est bloquée pour tous les salariés et que la déclaration de la participation et des cotisations se fait à partir du bulletin de paie.

Présentation sur le bulletin de paie (si option préalable) :

... hors paie (prise en compte dans la DSN uniquement)
 ... sur le bulletin de paie pour les montants débloqués uniquement
 ... sur le bulletin de paie pour tous les salariés

Exemple : Salarié travaillant dans le mois avec une participation débloquée de 1 878.85 €

Le bulletin de paie détaillé :

N°	Rubrique	Base	Taux	Payer	Retenir	Cotisations
800	Participation pour mémoire 2024 (Bloquée)	1 878,850				
Contra	621940 MANUTENTIONNAIRE F 01/03/2025 14/03/2025					
1100	Hrs travaillées	62,750				
1110	Hrs normales °	59,250	12,090	716,33		
1120	Hrs Sup 125%	3,500	15,110	52,89		
1180	Cpl Hrs de nuit	3,250	6,050	19,66		
1900	IFM	1 063,929	0,100	106,39		
1910	ICP	1 170,319	0,100	117,03		
Total	Brut total *			1 012,30		
3000	Urssaf AT	1 012,300				2,700 -27,33
3001	Urssaf maladie ~	1 012,300	0,400		-4,05	12,770 -129,27
3010	Urssaf vieillesse ~	1 012,300	6,900		-69,85	8,550 -86,55
3070	Urssaf FNAL TA	1 012,300				0,100 -1,01
3072	Finan. des Org. Prof. et Synd.	1 012,300				0,016 -0,16
3081	Réduction Générale URSSAF	90,860				100,00 90,86
3082	Exonération URSSAF (HS/HC)	52,890	11,310	5,98		
3083	Exo.Pat. URSSAF <250 sal. (HS)	3,500				50,000 1,75
3100	Pole Emploi	1 012,300				4,050 -41,00
3101	Réduction Générale POLE EMPLOI	16,780				100,00 16,78
3120	Pole Emploi FNGS	1 012,300				0,030 -0,30
3203	Réduction Générale RETRAITE	21,630				100,00 21,63
3211	Retraite Tranche 1 ~	1 012,300	3,935		-39,83	3,935 -39,83
3213	CEG Contrib.Equil.Gén Tr. 1 ~	1 012,300	0,860		-8,71	1,290 -13,06
3401	Prévoyance. NC - Tr.1 ~	1 012,300	0,396		-4,01	0,484 -4,90
3530	Collecte fastt	1 012,300				0,146 -1,48
3540	Collecte Accord 24/11/2000	1 012,300				0,004 -0,04
3700	Forfait social sur Prev	4,029				8,000 -0,32
3701	Forfait Social Particip-Intére	1 878,850				20,000 -375,77
3920	Formation Prof. Légale	1 012,300				1,000 -10,12
3921	Formation Prof. Convent.	1 012,300				0,300 -3,04
3922	Formation investissement	1 012,300				0,600 -6,07
3930	Taxe App. Part Princ.	1 012,300				0,590 -5,97
3931	Taxe App. Solde	1 012,300				0,090 -0,91
3950	Cotisation FPE-TT	1 012,300				0,770 -7,79
Total	Retenues *				-120,47	-625,71
4100	C.S.G ~	946,649	6,800		-64,37	
Total	Imposable **			774,57		
5100	C.S.G 2.9 % ~	946,649	2,900		-27,45	
5102	CSG Non déduc. sur Hrs Suppl. ~	51,964	9,700		-5,04	
5107	CSG/CRDS / Particip-Intéres. B ~	1 878,850	9,700		-182,25	
5110	Impôt prélevé à la source (PAS (Taux individuali	774,570				
Total	Bulletin *			612,72		
6023	Réinteg.CSG/CRDS.Part-Int.Bloq	1 878,850	9,700		182,25	
	621940 MANUTENTIONNAIRE F 01/03/2025 14/03/2025					

Le montant brut de la Participation figure sur le bulletin à titre d'information mais n'est pas pris en compte dans le calcul de la paie

Le montant de la CSG/CRDS sur Participation : est calculée puis réintégrée pour ne pas diminuer le net à payer

Revenu imposable = Brut – Heures Supp – Retenues - CSG déductible sur rémunération + Part patronale mutuelle

Soit dans l'exemple ci-dessous : 1012.30 - 52.89 - 120.47 - 64.37 + 0 = **774.57 €**

Remarque : Pour les salariés sortis des effectifs avant la répartition de la Participation, seuls les éléments concernant la Participation figureront sur le bulletin.

Exemple : Salarié sorti des affectifs avant la distribution de la Participation avec une participation bloquée de 1 096.55 €

N°	Rubrique	Base	Taux	Payer	Retenir	Cotisations		Calendrier	
800	Participation pour mémoire 2024 (Bloquée)	1 096,550							
Total	Brut total *								
3701	Forfait Social Particip-Intére	1 096,550				20,000	-219,31		
Total	Retenues *						-219,31		
Total	Imposable *+								
5107	CSG/CRDS / Particip-Intéres. B ~	1 096,550	9,700		-106,37				
5110	Impôt prélevé à la source (PAS (Taux neutre)								
Total	Bulletin *			-106,37					
6023	Réinteg.CSG/CRDS.Part-Int.Bloq	1 096,550	9,700		106,37				
620802	ELECTRICIEN (N3P2) F 05/08/2024	05/08/2024							
Payé par Virement le 09/04/25						Net à payer : 0			
Total Brut		Tranche A	Tranche B	Tranche C					
Total Impos+		Total plafond	Total Retenues	Total Hrs					
Hrs Travaillées									

2-Lorsque la participation est bloquée pour tous les salariés et que la déclaration de la Participation et des prélèvements sociaux se font uniquement en DSN

Dans ce cas aucune mention concernant la Participation ne figurera sur les bulletins de paie.

Pour les salariés sortis des effectifs avant la répartition de la Participation, aucun bulletin de paie ne sera généré.

Gestion de la participation bloquée en DSN

1-Lorsque la participation est bloquée pour tous les salariés et que la déclaration de la participation et des cotisations se fait à partir du bulletin de paie.

Dans DSN ... Accès à la DSN Fichiers/Edition ... Salariés

On doit retrouver les informations suivantes :

Salariés présents dans les effectifs au moment de la distribution de la Participation :

Onglet Versements ... Autres Revenus

- Le **Participation allouée** = Montant brut **1 878.85€**
- Le **Net Fiscal** = **774.57 €** (cf calcul du bulletin ci-dessus)
- La **Base PAS** (cf calcul du bulletin ci-dessus) = **Net Fiscal= 774.57€**
- Le **Net DSN (Net versé)** = Net Fiscal - CSG/CRDS Non déductible (y compris sur H supp et sur Participation) - Part Pat Mutuelle

Soit dans l'exemple ci-dessus : $774.57 - 27.45 - 5.04 - 182.25 - 0 = 559.83€$

Mois de Paie	Date versement	N°	Net DSN	Net fiscal	IJ - Non impo:	Fiscal Potenti	Base PAS	Taux PAS	Type Taux	PAS	Identifiant
2025 / 03	09/04/2025	1	559.83	774,57			774,57	0,00 %	01 Taux transmis par	0,00 €	
1 Versement + Ajouter - Enlever											
Rémunérations	Primes	Autres revenus		Bases assujetties	Régularisation P.A.S.	Revenu calculé en net					
Date début	Date de Fin	N°Contrat	Type			Montant					
01/03/2025	14/03/2025	93	Cotisation prévoyance et retraite supplémentaire			4,90					
01/03/2025	14/03/2025	11	Participation y compris supplément			1 878,85					

Onglet Versements ... Bases Assujetties

- **Assiette CSG = 2877.46** = 946,65 + 51,96 + 1878,85
- **Assiette Forfait Social = 1 882.88** = 4.03 (Base forfait social à 8%) + 1878.85 (Base forfait social à 20%)

Rémunérations		Primes	Autres revenus	Bases assujetties	Régularisation P.A.S.	Revenu calculé en net			
Code Bases assujetties				Date début	Date de Fin	Montant	Id Techniq	N° Contrat	Ident CRM
02	Assiette brute plafonnée			01/03/2025	14/03/2025	1 012.30			
03	Assiette brute déplafonnée			01/03/2025	14/03/2025	1 012.30			
04	Assiette de la contribution sociale généralisée			01/03/2025	14/03/2025	2 877.46			
05	Assiette du forfait social			01/03/2025	14/03/2025	1 882.88			
07	Assiette des contributions d'Assurance Chômage			01/03/2025	14/03/2025	1 012.30			
21	Éléments de cotisations Déductions, Sont-traits supplémentaires			01/03/2025	14/03/2025				
6 Bases assujetties							+ Ajouter		- Enlever
Type de composant de base assujettie				Date début	Date de Fin	Montant	Ident CRM		
Aucun Composant de base assujettie							+ Ajouter		- Enlever
Cotisation individuelle				Identifiant OPS	Mont. Assiette	Mont. Réduc.	INSEE	Taux	Ident CRM
071	Contribution forfait social			75333448100060	4,03	0,32		8,00	
071	Contribution forfait social			75333448100060	1 878.85	375,77		20,00	

Salariés sortis des effectifs au moment de la distribution de la Participation :

Participation brute distribuée : **1096.55€**

Net fiscal et Base PAS = **0€**

Net DSN = Net fiscal – CSG/CRDS sur Participation = 0 - (1096.55 X 9.7 %) = **-106.37€**

Montant CSG/CRDS = 1096.55 X 9.7% = **106.37€**

Onglet Versements ... Autres Revenus

Individu	Contrats	Arrêts de travail	Autres suspensions	Versements	Ancienneté	Pénibilités					
Mois de Paie	Date versement	N°	Net DSN	Net fiscal	IJ - Non impo	Fiscal Potenti	Base PAS	Taux PAS	Type Taux	PAS	Identifiant
2025 / 03	09/04/2025	1	-106.37					0,00 %	13 Barème mensuel n°	0,00 €	-1
1 Versement											
+ Ajouter - Enlever											
Rémunérations		Primes	Autres revenus	Bases assujetties	Régularisation P.A.S.	Revenu calculé en net					
Date début	Date de Fin	N° Contrat	Type	Montant							
01/08/2024	14/08/2024	11	Participation y compris supplément	1 096.55							

Onglet Versements ... Bases Assujetties

Rémunérations		Primes	Autres revenus	Bases assujetties	Régularisation P.A.S.	Revenu calculé en net		
Code Bases assujetties				Date début	Date de Fin	Montant		
02	Assiette brute plafonnée			01/03/2025	31/03/2025			
03	Assiette brute déplafonnée			01/03/2025	31/03/2025			
04	Assiette de la contribution sociale généralisée			01/03/2025	31/03/2025	1 096.55		
05	Assiette du forfait social			01/03/2025	31/03/2025	1 096.55		
07	Assiette des contributions d'Assurance Chômage			01/03/2025	31/03/2025			

2-Lorsque la participation est bloquée pour tous les salariés et que la déclaration de la Participation et des prélèvements sociaux se font uniquement en DSN

- Dans ce cas il n'y aura aucune information concernant la Participation sur le Bulletin de Paie.

- Les informations transmises en DSN restent identiques à celles transmises lorsque les informations sur la Participation sont transmises à partir du bulletin de paie (point 1- ci-dessus).